

Comité d'entreprise externalisé pour les **Indépendants, TPE / PME de 1 à 49 salariés, et CSE de 50 à 249 salariés**

*Tempeos, le spécialiste, depuis 2007,
du CE externalisé dédié et adapté
aux petites structures*



Contexte - Le CSE (Comité Social et Economique)

Depuis le **1er Janvier 2018**, le **CSE** d'une entreprise regroupe **les 3 instances** :

- ♦ les **DP** : délégués du personnel
- ♦ les différentes **commissions** (CSSCT, environnement, égalité professionnelle, formation, économique)
- ♦ le **CE** (comité d'entreprise) : avantages salariés & dirigeants

Depuis le **1er Janvier 2020**, les entreprises de **11 salariés et plus** ont **l'obligation** de mettre en place un **CSE**

- ♦ auparavant obligatoire pour les entreprises de 50 salariés et plus
- ♦ en pratique, très souvent, pour les **entreprises de 11 à 49 salariés** (et parfois au delà), le CSE ne comprend que les délégués du personnel, seule instance obligatoire.

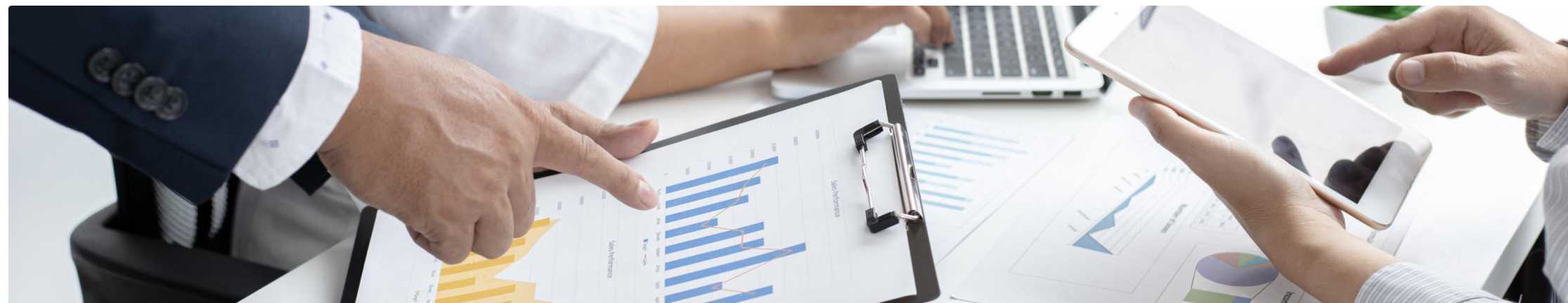
PV de carence de CSE : valable sur la durée totale du mandat initialement prévue, 4 ans maximum
(un salarié ou une organisation syndicale peuvent cependant demander de nouvelles élections dès 6 mois après la rédaction du PV)



Le Guide du CSE

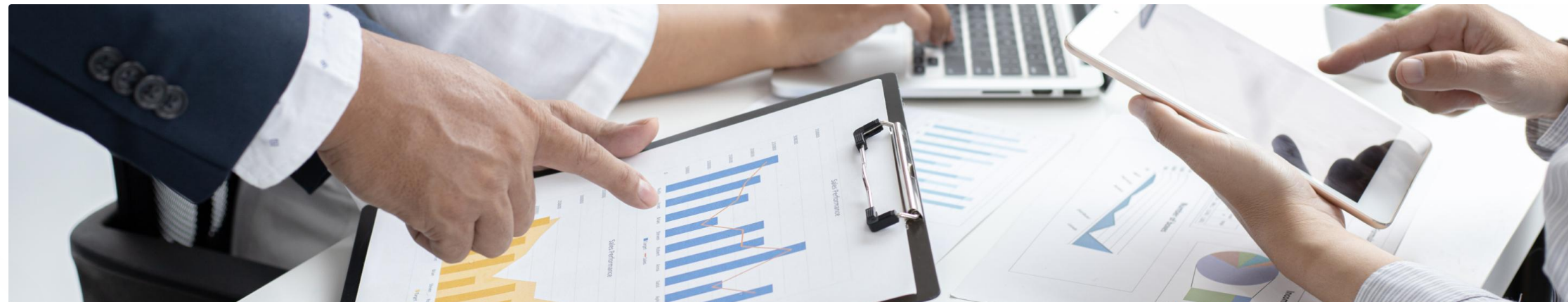
Tempeos - Notre mission

Permettre aux employés et dirigeants
d'entreprises de 0 à 49 salariés
d'accéder aux mêmes avantages sociaux
qu'un grand groupe,
exonérés de charges sociales,
défiscalisés, sans effort
et à faible coût !



Notre objectif = vos bénéfices

- ✓ **Plus de Pouvoir d'Achat pour les employés et les dirigeants**
 - ✓ **Aide au recrutement**
 - ✓ **Fidélisation des salariés**
- ✓ **Valorisation de la Marque Employeur**
 - ✓ **Possibilité de défiscaliser**
 - ✓ **Plus de prospects & clients**



Tempeos - Notre Plateforme Avantages en ligne

Accès illimité à plus d'1 million d'offres/reductions/tarifs CSE
(billetterie, voyages, sorties & loisirs, commerces, services)

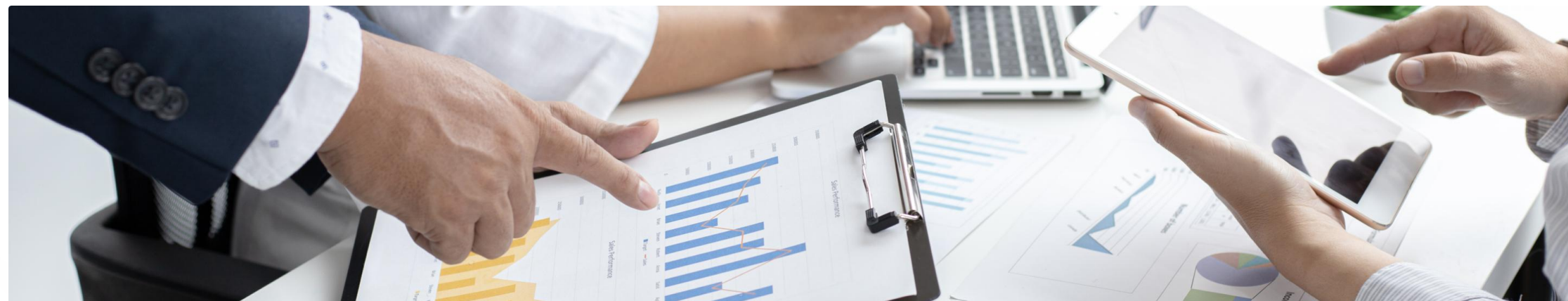
Plus de 4 000 partenaires nationaux et locaux référencés

Plus de 150 000 abonnés à la plateforme

Accès à 5 leviers RH défiscalisés, à conditions préférentielles négociées

Démo de la plateforme (video de 5 minutes)

Liste (non exhaustive) de nos partenaires 2025



Leviers RH défiscalisés – Conditions & Eligibilité

	Plafonds de défiscalisation 2026 (par bénéficiaire)	Participation directe de l'employeur	Statut au sein de l'entreprise			
			Dirigeant TNS	Dirigeant assimilé salarié <i>sans</i> contrat de travail	Dirigeant assimilé salarié <i>avec</i> contrat de travail	Employé salarié
<u>Chèques-Cadeau / Cagnotte Evènements URSSAF</u>	200 € /évènement	100 %	✗	✗	✓	✓
<u>Titres-Restaurant</u>	7,32 € /jour travaillé	50 à 60 %	✗	✓	✓	✓
<u>Chèques-Vacances Petites Entreprises</u>	547 €/an	50 ou 80 %	✓	✓	✓	✓
<u>CESU préfinancés</u>	2 591 €/an	Libre, jusqu'à 100 %	✓	✓	✓	✓
<u>Cagnotte ASC</u>	2 591 €/an	100 %	✗	✗	✓	✓

Leviers RH défiscalisés – Charges Sociales & Fiscalité

Entreprises
< 50 salariés

	EMPLOYEUR				SALARIÉ / TNS						
	part patronale				part patronale			part salariale			
	exonération cotisations patronales	exonération forfait social	déductibilité du bénéfice imposable	crédit d'impôt	exonération cotisations sociales	exonération CSG / CRDS	exonération IR	exonération cotisations sociales	exonération CSG / CRDS	déductibilité revenu imposable	crédit d'impôt
Chèques-Cadeau <i>"Evènements URSSAF"</i>	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	N/A	N/A	N/A	N/A
Titres-Restaurant	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗
Chèques-Vacances <i>"Petites Entreprises"</i>	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗
CESU pré-financés	✓	✓	✓	25% 500 000 € /an max	✓	✓	✓	✓	✓	✗	50% 12 000 € /an max
Cagnotte ASC	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	N/A	N/A	N/A	N/A

Source : [URSSAF](#)

Leviers RH défiscalisés – Nos prestataires

<u>Chèques-Cadeau</u> « Evènements URSSAF »	Carte-Cadeau ILLICADO (-3 %) / EDENRED Kadéos Zénith (-3 %) Carte-Cadeau Ethi'Kdo (-5 % sans minimum d'achat / -6 % sur commandes > 1 000 €) Chèque-Cadeau EDENRED Kadéos Infini (-2 %)
<u>Titres-Restaurant</u>	EDENRED : (frais de gestion) 1 à 49 salariés : 0,8 % au lieu de 4,5 % 50 à 99 salariés : 0,4 % au lieu de 3,5 % plus de 100 salariés : 0,1 % au lieu de 2,1 % mise en place, coût de fabrication, frais d'envoi des cartes : gratuit OPENEAT : (pas de carte, pas de titre papier, CB du bénéficiaire, remboursement sous 48h) abonnement : 1 mois test offert puis 4 € HT/mois au lieu de 6 € HT/mois
<u>Chèques-Vacances</u> « Petites Entreprises » (0 à 49 salariés)	ANCV : (frais d'ouverture de compte) -25 € sur les frais d'ouverture en passant sa première commande de Chèques-Vacances : 60 € au lieu de 85 € (entre 1 et 19 employés) 108 € au lieu de 133 € (entre 20 et 49 salariés)
<u>CESU préfinancés</u>	EDENRED : (frais de gestion) ticket papier : 1,8 % au lieu de 5 % e-CESU (dématérialisé) : 1,8 % au lieu de 5 % minimum de frais de gestion par commande de 30 € HT au lieu de 42 € HT participation de 13,20 € HT pour les frais de livraison des tickets papier
<u>Cagnotte ASC</u> <u>Cagnotte Evènement URSSAF</u> <u>Cagnotte Incentive</u>	MANGOPAY Commissions au rechargement de la cagnotte : Virement : 1,9 % Carte Bancaire : 2,9 %

Plateforme en ligne Tempeos – Avantages & Bénéfices

	<u>Avantages</u>	<u>Bénéfices</u>
<u>Pour les Salariés</u>	> Gratuité du Service / Service client réactif et efficace > Plateforme responsive et sécurisée, simple d'utilisation > Accès à plus d'1 million de tarifs CSE et aux leviers RH	Augmentation du pouvoir d'achat ✓
<u>Pour l'Employeur</u>	> Solution ultra-compétitive en coût > Solution clé-en-main, simple et rapide > Souscription en ligne automatisée > Accès aux leviers RH défiscalisés, à conditions préférentielles > Référencement gratuit sur la Plateforme Avantages Tempeos > Accompagnement par "Solutions TPE PME" & "Tempeos"	Gain de temps et d'argent ✓ Aide au recrutement ✓ Fidélisation, motivation et considération des salariés ✓ → <i>turn-over réduit et maîtrisé / productivité / qualité</i> Valorisation de la marque-employeur ✓ Défiscalisation ✓ Visibilité accrue ✓

Plateforme en ligne Tempeos – Caractéristiques

- ✓ **sécurisée** (possibilité double authentification 2FA) 
 - ✓ **accessible sur :**
 - PC**
 - tablettes**
 - smartphones**
-  **Application
Tempeos**
(App Store & Play Store)
- ✓ **plus de 2600 enseignes référencées** (nationales et locales)
 - ✓ **newsletters mensuelles : Tempeos + JCB**

Comment commander sur la plateforme Tempeos ?

3 types d'offres

✓ ***achat en ligne (bleu)***

✓ ***code partenaire (orange)***

✓ ***carte Tempeos dématérialisée (jaune)***



Service Client Tempeos

01 39 23 19 00

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
(appel non surtaxé)

support@tempeos.com

mail général pour toutes vos questions

docs.tempeos.com

site de questions/réponses

Chatbot sur la Plateforme en ligne

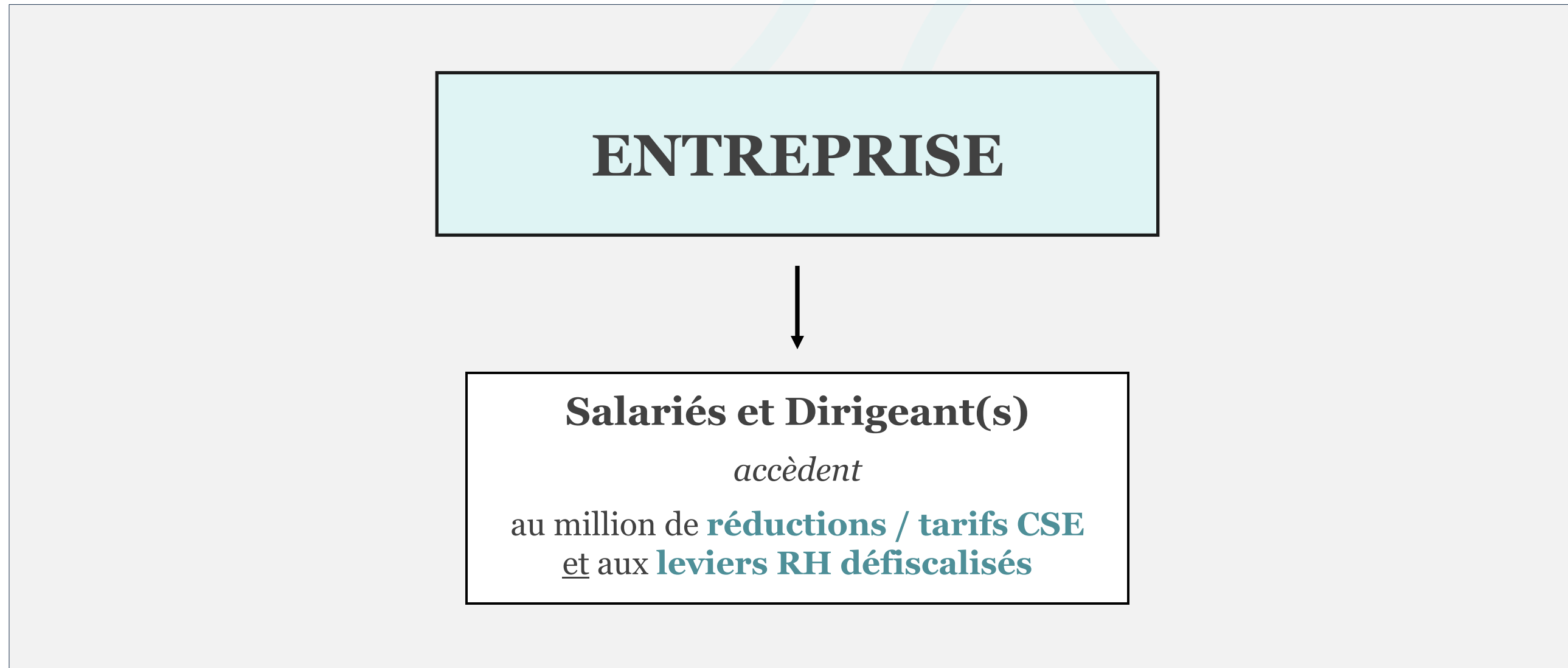


Plan Comptable Général – Entreprises de 1 à 49 salariés

	Compte PCG	Charge déductible pour l'entreprise	Commentaires
<u>Abonnement Plateforme Tempeos</u>	6478 Autres charges sociales diverses	✓	TVA récupérable (44566)
<u>Chèques-cadeau évènements URSSAF</u> <u>Titres-restaurant</u> <u>Chèques-vacances</u> <u>CESU préfinancés</u>	6471 Prestations directes	✓	si conforme plafonds URSSAF
<u>Cagnotte ASC</u> <u>Cagnotte évènements URSSAF</u>	6474 Versements aux autres œuvres sociales	✓	ok car au profit des salariés.
<u>Cagnotte incentive</u> (clients, apporteurs d'affaires...)	6234 Cadeaux à la clientèle	✓	si justifiée, proportionnée et dans l'intérêt de l'entreprise (CGI, art. 39). Attention pour apporteurs d'affaires : rémunération / commission en nature (consulter expert-comptable)

Nos Solutions

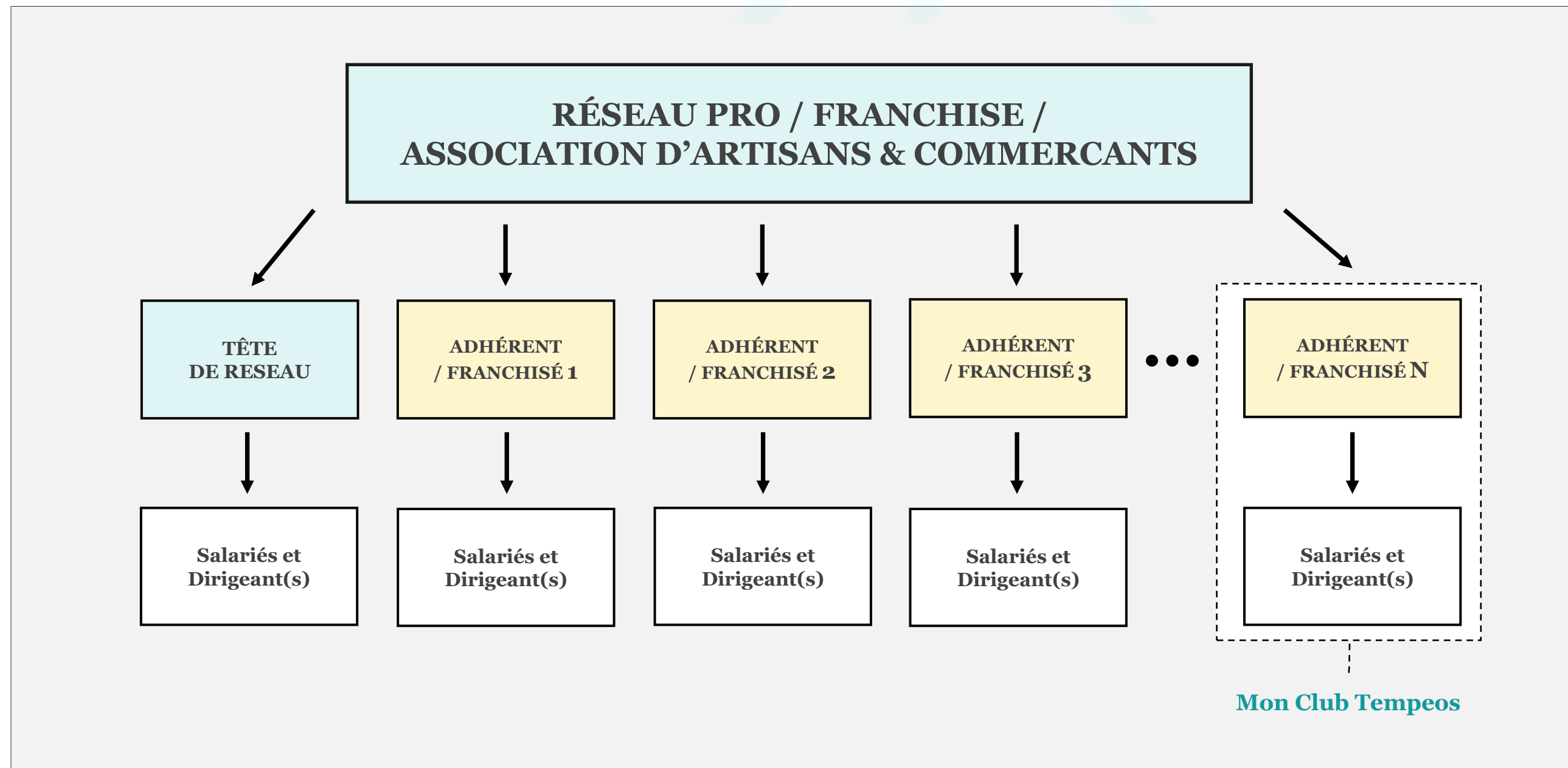
La solution simple pour votre entreprise



Le Club Avantages Tempeos (1)

La solution des réseaux pros pour attirer et fidéliser leurs membres

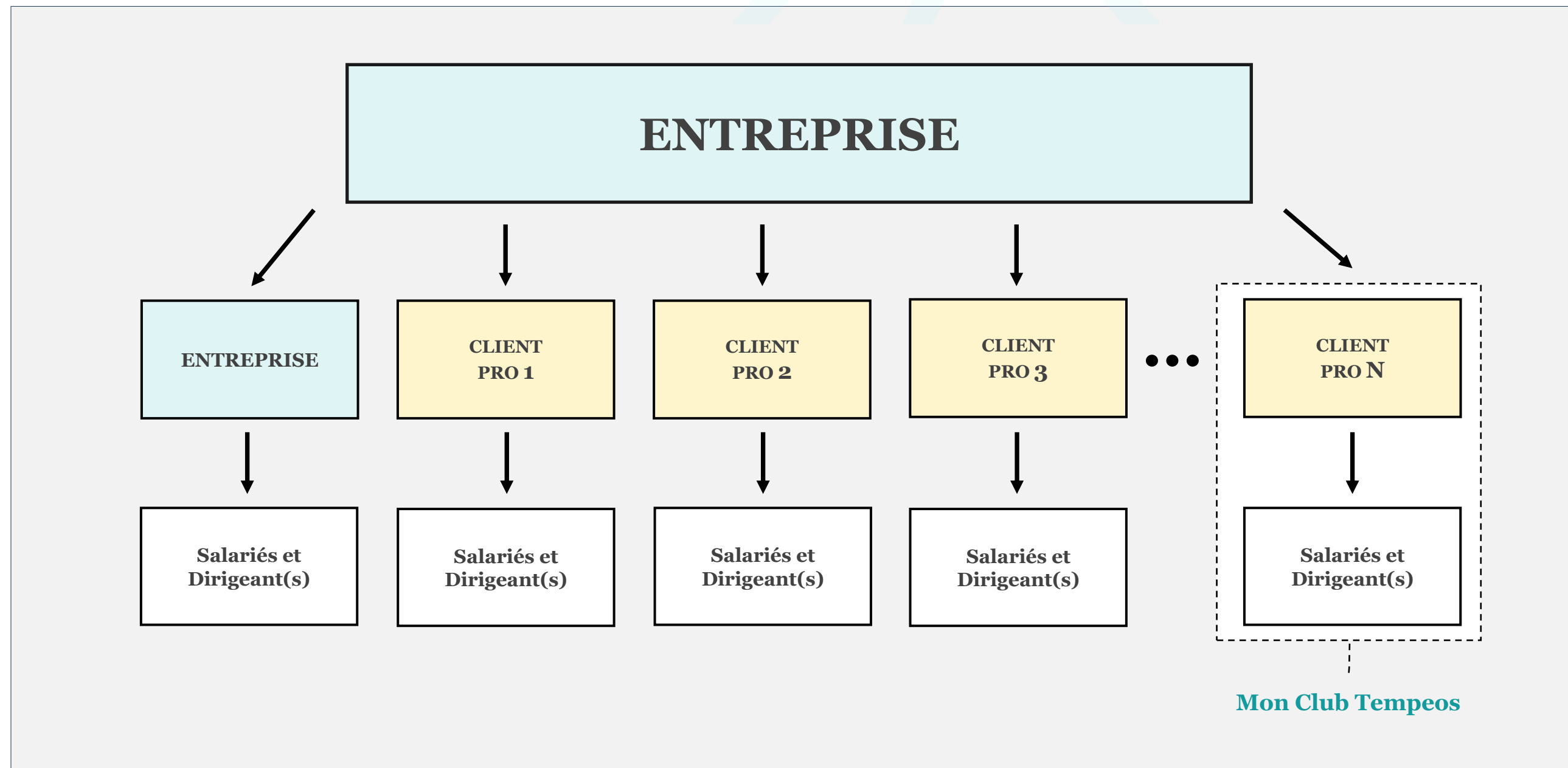
Idéal pour les franchises et associations de professionnels



Le Club Avantages Tempeos (2)

La solution pour attirer et fidéliser vos clients professionnels

Vous leur permettez d'accéder eux aussi au CE externalisé Tempeos



Présentation Le Club Avantages Tempeos

Plus de 300 Clubs Avantages Tempeos à ce jour...



pour ses clients pros

RESOFIT

Réseau de 230 salles de sport
Club Avantages pour leurs
franchisés



FC NANTES

Club de football de Ligue 1
Club Avantages pour leurs
supporters abonnés.

MGPA

1^{ère} mutuelle aux Antilles
Club Avantages pour leurs
91 500 adhérents



CERFRANCE

1^{er} réseau d'experts comptables
Club Avantages pour leurs
320 000 clients TPE & PME.

SYNERCIEL

1^{er} réseau d'artisans du BTP
Club pour les salariés de leurs
2 000 entreprises adhérentes



UDC RENNES

Union de 700 commerces
Club Avantages pour les
commerçants et leurs salariés.

Référencement gratuit sur la Plateforme Tempeos

Pour booster votre visibilité en ligne



Les 5 leviers RH défiscalisés

Chèques-Cadeau / Cagnotte “Evènements URSSAF”

Dispositif *facultatif*.

11 évènements URSSAF ont été définis pour chaque année civile.

Plafond de défiscalisation et conditions d'exonération

5% du PMSS par évènement URSSAF (chèques-cadeau + cadeaux en nature)

Le **PMSS 2026** étant à **4 005 €**,
le plafond absolu d'exonération = **200 €/salarié et par évènement URSSAF**.

(Rentrée Scolaire : 5% par enfant / Noël : 5% par enfant et 5% pour le salarié)

Les chèques-cadeau (ou bons d'achat) attribués doivent être **en lien direct** avec l'évènement URSSAF en question.

- ✓ **Noël pour les Salariés**
- ✓ **Noël pour les Enfants** (*jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile*)
- ✓ **Naissance ou Adoption**
- ✓ **Mariage ou Pacs**
- ✓ **Départ à la Retraite**
- ✓ **Fête des Mères**
- ✓ **Fête des Pères**
- ✓ **Rentrée Scolaire** (*salariés ayant des enfants âgés de moins de 26 ans dans l'année civile*)
- ✓ **Sainte-Catherine** (*femmes célibataires qui fêtent leur 25^{ème} anniversaire dans l'année civile*)
- ✓ **Saint-Nicolas** (*hommes célibataires qui fêtent leur 30^{ème} anniversaire dans l'année civile*)
- ✓ **Fête des Salariés** (*événement propre à l'entreprise, sous réserve qu'il soit inscrit dans les usages ou accords internes*)

Titres-Restaurant

Dispositif **facultatif**.

Les **TR** sont des titres de paiement **nominatifs**, à **montant défini**.

Pour un salarié en CDI à temps plein, cela représente jusqu'à 1661 euros de pouvoir d'achat pour 2026 (227 jours travaillés).

Produits non éligibles aux TR :

boissons alcoolisées, confiseries, produits infantiles, produits pour animaux, produits non alimentaires.

Plafond de défiscalisation et conditions d'exonération

7,32 € par salarié et par jour travaillé, pour 2026.

La **participation directe de l'employeur** doit être comprise **entre 50 et 60%** de la valeur nominative du titre-restaurant.

*(La valeur nominative ouvrant droit à l'exonération maximale est donc comprise **entre 12,20 € et 14,64 €**)*

Utilisation : 25 € max de TR par jour travaillé.

Chèques-Vacances “Petites Entreprises”

Dispositif **facultatif**.

L'ANCV est le seul organisme habilité à fournir des chèques-vacances.

Les chèques-vacances « petites entreprises » sont destinés aux **employés et dirigeants des entreprises de 0 à 49 salariés**.

*loi n°2009-888 du **22 juillet 2009** (pour les entreprises de 1 à 49 salariés)*

*ordonnance n°2015-333 du **26 mars 2015** (pour les dirigeants non-salariés)*

Les indépendants non salariés sont éligibles à ce dispositif (micro-entrepreneurs, EURL ...)

Plafond de défiscalisation et conditions d'exonération

30% d'1 SMIC mensuel brut, par an et par bénéficiaire (= 547 € /an/bénéficiaire pour 2026)

Salaire mensuel brut ≤ 1 PMSS (4 005 € en 2026) : participation max de l'employeur = 80% de la valeur des chèques

Salaire mensuel brut > 1 PMSS (4 005 € en 2026) : participation max de l'employeur = 50% de la valeur des chèques

(Ces pourcentages sont majorés de 5% par enfant à charge et de 10% par enfant handicapé, dans la limite globale de 15%)

Dispositif **facultatif**.

Les **Chèques Emploi Service Universels** préfinancés
sont des titres de paiement **nominatifs**, à **montant défini**.

Ils permettent à un **particulier** de régler des **prestations de service à la personne**,
quel que soit le mode de réalisation du service qu'il aura choisi :

- **un organisme (mandataire ou prestataire) de services à la personne**
- **l'emploi direct d'un particulier-salarié**

Les indépendants non salariés sont éligibles à ce dispositif (micro-entrepreneurs, EI, EURL...)

Plafond de défiscalisation et conditions d'exonération

2 591 € par an et par bénéficiaire pour 2026.

L'intervenant doit être **affilié** et l'**activité de service** doit être **agrée** *ou* **déclarée**.

26 activités concernées en France à ce jour (art. D7231-1 du Code du Travail).

Cagnotte ASC

Dispositif **facultatif**.

L'**employeur** peut attribuer à chacun de ses salariés une **cagnotte personnelle** que ceux-ci pourront dépenser pour leurs **Activités Sociales et Culturelles** :

(via la Plateforme Tempeos ou remboursement sur facture)

- ✓ Concerts, Théâtre, Cinéma, Musées, Evénements sportifs...
- ✓ Agences de voyages & Hébergements touristiques
- ✓ Librairies et magasins culturels *(livres, instruments de musique...)*
- ✓ **Activités sportives et éducatives** *(abonnements salles de sport, licences, cours...)*
- ✓ **Services à la personne** *(dont la garde d'enfants et le soutien scolaire)*

(Les dépenses dans les commerces d'habillement, dans les bars et dans les restaurants sont exclus de ce dispositif)

Plafond de défiscalisation et conditions d'exonération

2 591 € par an et par bénéficiaire pour 2026.

La subvention ASC doit être attribuée à **tous les salariés**, **sans exception** et **sans discrimination**.

Les salariés doivent pouvoir fournir les **justificatifs** liés à ces dépenses.

Les services à la personne éligibles à la cagnotte ASC

Enfance & famille

- Garde d'enfants à domicile
- Assistance maternelle (via structure agréée)
- Soutien scolaire à domicile
- Cours à domicile (hors formation professionnelle)

Aide aux personnes dépendantes

- Assistance aux personnes âgées
- Assistance aux personnes handicapées
- Aide à la mobilité et au transport de proximité
- Accompagnement hors soins médicaux

Vie quotidienne (cadre social)

- Entretien de la maison
- Petits travaux de jardinage
- Petits travaux de bricolage dits "homme toutes mains"
- Assistance administrative à domicile

*La doctrine URSSAF précise : les prestations relevant des ASC sont exonérées de cotisations sociales lorsqu'elles ont une **finalité sociale, culturelle, sportive ou de loisirs**, et ne constituent pas la rémunération du travail du salarié (articles L2312-78 et D7231-1 du Code du Travail).*

Les services à la personne non éligibles à la cagnotte ASC

- Livraison de repas à domicile (hors publics dépendants)
- Livraison de courses (hors publics dépendants)
- Préparation de repas à domicile (hors publics dépendants)
- Soins esthétiques à domicile
- Coaching personnel / bien-être
- Services à visée de confort ou de luxe

*La doctrine URSSAF précise :
les prestations assimilables à de la **consommation courante** ou du **confort personnel** ne relèvent pas des ASC.*

Coordonnées Solutions TPE PME

Jean-Christophe Baromès
Chef d'entreprise

06 31 68 95 18

jc.baromes@tempeos.com

www.solutionstpepme.tempeos.com

[Profil LinkedIn](#)

**83A rue des Alliés
42100 Saint-Etienne**



[RENDEZ-VOUS EN LIGNE](#)

[DEVIS PERSONNALISÉ](#)

Plafonds de la Sécurité Sociale au 1^{er} janvier 2026

Annuel (PASS)	Trimestriel	Mensuel (PMSS)	Journalier	Horaire (stagiaires seulement)
48 060 €	12 015 €	4 005 €	220 €	30 €

SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) depuis le 1^{er} novembre 2025

Annuel	Mensuel	Horaire
21 876,40 €	1 823,03 €	12,02 €
17 317,39 €	1 443,11 €	9,52 €

Brut

Net

Tranches de salaire brut - 2026

Tranche 1 jusqu'à 1 PASS	Tranche 2 de 1 à 7 PASS
0 à 48 060 €/an	de 48 061 à 336 420 €/an

IR 2025 - sur les revenus nets imposables de 2024, par part

Tranche 1 0%	Tranche 2 11%	Tranche 3 30%	Tranche 4 41%	Tranche 5 45%
≤ 11 497 €	de 11 498 € à 29 315 €	de 29 316 € à 83 823 €	de 83 824 € à 180 294 €	≥ 180 295 €

IS 2025 - sur le résultat fiscal

Tranche 1 15%	Tranche 2 25%	Tranche 3 25%
≤ 42 500 €	de 42 501 € à 500 000 €	> 500 000 €